



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

LP

Question écrite n° 71354

Texte de la question

M. Louis Cosyns attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des lycées professionnels. Très récemment, dans le département du Cher, un établissement a vu l'une de ses filières supprimée. En effet, dans le lycée « Jean Mermoz », situé à Bourges, la section « productive » ne sera pas reconduite à la rentrée prochaine. Assurant une formation de qualité, créatrice d'emploi et en phase avec les besoins de notre économie, cette filière assurait un rôle important pour notre territoire. Convaincu que ce cas reflète une tendance plus globale, il lui serait reconnaissant de bien vouloir le renseigner sur les grandes orientations que connaîtront nos lycées professionnels dans les prochaines années.

Texte de la réponse

La transformation de l'offre de formation du lycée Jean-Mermoz de Bourges s'inscrit dans l'adaptation de la carte des formations professionnelles à l'échelle académique. L'élaboration de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2010 a tenu compte : de l'extension des cursus de baccalauréat professionnel en trois ans, des spécificités du territoire, des effectifs constatés dans les différentes filières les années précédentes. Dans l'académie d'Orléans-Tours, les effectifs des lycées professionnels et des sections d'enseignement professionnel (SEP) ont nettement baissé depuis 2008 ; à cette date, une réduction de 501 élèves était constatée par rapport à 2007. À la rentrée 2009, cette réduction s'est confirmée, mais moins forte, avec toutefois 200 élèves de moins. Pour le seul département du Cher, à la rentrée 2009, une baisse de 56 élèves était enregistrée par rapport à 2008 (- 2 %). S'agissant plus précisément de la filière productive au lycée Jean-Mermoz de Bourges, ses effectifs n'ont cessé de baisser depuis 2007, depuis le niveau du BEP qui alimentait jusqu'en 2010 le baccalauréat professionnel, jusqu'au niveau du baccalauréat professionnel en trois ans, recrutant après la classe de 3e. En effet : le BEP métiers de la production mécanique informatisée (MPMI) ne comptait à la rentrée 2008 que 4 élèves en 2e année. le baccalauréat professionnel technicien d'usinage qui a été ouvert à la rentrée 2008 avec 15 places n'a recruté que 12 élèves, dont 7 élèves seulement qui avaient demandé cette spécialité en premier vœu. À la rentrée 2009, 6 élèves étaient inscrits, dont 3 seulement avaient demandé cette spécialité en premier vœu. Ces 6 inscrits correspondaient à un taux de remplissage de 40 %. Toutefois, la situation de cette filière est qualifiée de « plutôt satisfaisante » par le recteur d'académie, malgré « quelques difficultés ». En effet, cette filière reste plus attractive dans d'autres établissements de l'académie où les taux de remplissage (nombre d'élèves inscrits/nombre de places) variaient de 67 à 100 %. Par exemple, dans le département du Cher ; au LP Henri-Brisson de Vierzon, en juin 2009, le taux de « pression » (nombre de premiers vœux/nombre de places) s'établissait à 0,6 (soit 9 premiers vœux pour 15 places) et le constat de rentrée 2009 indiquait 13 élèves inscrits pour 15 places. Ces éléments ont conduit à modifier l'offre de formation du lycée Jean-Mermoz, qui propose depuis la rentrée 2010, 5 baccalauréats professionnels : logistique, technicien chaudronnerie industrielle, santé et services à la personne, secrétariat et comptabilité. Plus généralement, le double enjeu de la rénovation de la voie professionnelle, mise en place à la rentrée 2009, consiste à élever le niveau de qualification et la réduction des sorties sans diplôme. Ce double objectif est une préoccupation majeure de la démarche de contractualisation qu'offre l'élaboration du contrat de plan régional de

développement des formations professionnelles (CPRDFP). C'est dans cette perspective que la rénovation offre la possibilité de repenser la carte des formations professionnelles et ainsi de réengager une réflexion territoriale sur la lisibilité et l'adéquation de l'offre aux besoins socio-économiques, aux vœux des élèves et à l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, de nouvelles initiatives sont prises, notamment en ce qui concerne l'accueil de publics scolaires, apprentis et adultes, dans le cadre des formations en lycées professionnels. Cette mixité des publics sera notamment recherchée lorsque des formations, pourtant porteuses d'emplois, n'accueillent pas un nombre suffisant d'élèves permettant d'assurer leur pérennité.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71354

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1577

Réponse publiée le : 29 novembre 2011, page 12551